

Circulaire Technique N°10

CHAMPIONNAT DE ZONE 2012

Règlement spécifique

1/ Préambule

Les dispositions générales de cette compétition ont été définies par les R.T.R. présents à la réunion de travail de la C.N.N.P. des 23 et 24 septembre 2006 à Paris. Cette compétition a été déterminée comme étant une compétition entre les régions, les nageurs concourent sous l'étiquette régionale.

Le règlement sportif national rédigé par la CNNP et approuvé par le Comité Directeur de la FFESSM s'applique à cette compétition.

La mise en place de la compétition se fait selon le principe tournant par région. Les régions Guadeloupe et Martinique pouvant se rattacher à une zone de Métropole.

Le championnat de zones est inscrit dans le Parcours d'Excellence Sportive (P.E.S)

2 / Engagements

- Inscription libre par comité régional ou interrégional pour les participants en règle (licence, certificat médical autorisant la pratique de la compétition en NAP, assurance), par la commission régionale ou interrégionale, sur e-nap.
- Compétition ouverte aux catégories : Poussins – Benjamins - Minimes
- Seuls les nageurs dont les clubs **seront à jour de règlement des assurances fédérales** (pour ceux qui sont assurés par le cabinet proposé par la F.F.E.S.S.M.) seront autorisés à nager. Le choix de l'assureur est libre à condition que l'assurance couvre tous les risques relatifs à la participation aux entraînements et à la compétition : le contrat d'assurance sera fourni à l'organisateur à titre de justificatif.
- **Tous les nageurs**, y compris ceux qui ne participent pas aux épreuves individuelles mais uniquement aux relais, doivent être engagés.
- Chaque comité est libre d'engager **plusieurs relais**, y compris de la même catégorie.

3 / Droits d'engagements

Les droits d'engagements sont à l'initiative des zones.

4/ Sur classements

Se référer au règlement national.

5/ Protocole, récompenses et classement

- Un classement individuel sera établi par catégorie, par course et par sexe.
 - Un classement général par région sera établi par catégorie et par sexe, à l'addition des points de la table de cotation sur le total des courses nagées.
 - Un classement général par région sera établi par cumul du classement général par catégorie et par sexe.
 - Les Cérémonies protocolaires et remises de médailles sont laissées à l'initiative des Régions organisatrices.
- Il est à noter que le club d'origine sera indiqué sur le protocole de la compétition, à coté du nom du comité régional ou interrégional.

6/ Programme piscine

La compétition se déroulera sur une journée selon la date donnée par la C.N.N.P, selon le programme suivant :

Session 1 (Matin)	50bi Filles et Garçons
	25ap Benjamins Filles et Garçons (si bassin de 25m)
	50ap Minimes Filles et Garçons
	800sf Minimes Filles et Garçons
	400is Minimes Filles et Garçons
Session 2 (Après-midi)	100sf Filles et Garçons
	100is Filles et Garçons
	400sf Poussins et Benjamins, Filles et Garçons
	100bi Filles et Garçons
	50sf Filles et Garçons
	Relais 4x100sf Filles et Garçons

7/ Programme Longue distance

Le programme Longue distance est libre et non défini.